

# Publication du dÃ©cret sur la rÃ©forme des redevances des agences

Dossier de<br /> la rÃ©daction de H2o  
July 2024

EngagÃ©e par la loi de finances 2024, cette rÃ©forme d'envergure porte la volontÃ© de renforcer la fiscalitÃ© de l'eau. Une rÃ©forme en cohÃ©rence avec les ambitions du Plan Eau gouvernemental, qui intÃ©resse en premier lieu les collectivitÃ©s, pour une mise en œuvre Ã compter du 1er janvier 2025.

Le dÃ©cret publiÃ© le 11 juillet 2024 permet de rentrer dans la phase opÃ©rationnelle de la rÃ©forme des redevances, cÃ©dant de la voÃ»te des financements portÃ©s par les six agences de l'eau au niveau national. Dans une logique de solidaritÃ© Ã l'Ã©chelle des bassins versants, les agences de l'eau financent les projets des acteurs Ã©conomiques, des collectivitÃ©s, des associations qui participent au bon Ãtat des eaux et Ã l'adaptation au dÃ©rÃ©glement climatique. Pour ce faire, les agences perÃ§oivent des redevances auprÃ´s de diffÃ©rents contribuables, publics et privÃ©s. La rÃ©forme engagÃ©e, depuis plus de 3 ans, modifie les redevances en renforÃ§ant leur lisibilitÃ© et leur incitativitÃ©, notamment en matÃ©rie de maÃ®trise des fuites dans les rÃ©seaux d'eau potable et la rÃ©duction des pollutions des milieux aquatiques. Ainsi, la rÃ©forme supprime trois des redevances actuelles (redevance de pollution domestique, redevance pour modernisation des rÃ©seaux de collecte domestique, redevance pour modernisation des rÃ©seaux de collecte non domestique) et crÃ©e trois nouvelles redevances (redevance sur la consommation d'eau potable, redevance pour performance des rÃ©seaux d'eau potable, redevance pour performance des systÃmes d'assainissement collectif).

Tout comprendre sur la rÃ©forme - Agences de l'eau